

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01959 Numéro SIREN : 793 741 893 Nom ou dénomination : AAAL TRANSPORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 17819



Le : 13 NOV. 2023

Numéro:

17819

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

**RAPPORT DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 60 165 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total du bilan s'est établi à 70 040 €.

Le résultat de l'exercice s'est établi à - 10 910 Euros.

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un déficit net de 10910€

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice comme suit :

Report à nouveau

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 29 juin 2023

La Gérance

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18 heures, au siège social,

Etait présent,

-Monsieur KEBE Alassane propriétaire de 100 parts

Représentant la totalité du capital soit 100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur KEBE Alassane, gérant de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un déficit net de 10 910 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice soit € de la manière suivante :

Report à nouveau - 10910 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice soit 10910 € de la manière suivante :

Report à nouveau - 10910 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023

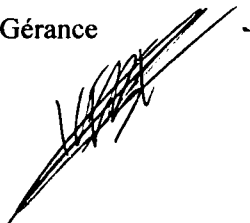
Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le 29 juin 2023

La Gérance



SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur KEBE Alassane

propriétaire de 100 parts

Représentant la totalité du capital soit

100 parts

Feuille de présence arrêtée à deux associés **présents (1)** ou représentés possédant la totalité des **100 parts sociales**.

Le Président de séance

Monsieur KEBE Alassane



EURL AAAL TRANSPORT

22 AV MORIN

91800 BRUNOY

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes arrêtés au : 31/12/2022

En Euros

CPE55

268 rue de Brément

Tél : 01 45 28 75 25

Fax : 01 45 28 14 81

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Etats financiers au 31/12/2022**Bilan**

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission et/ou de la note d'information, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Total du bilan :	70 040	euros
Chiffre d'affaires :	60 165	euros
Résultat net comptable :	-10 910	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base des pièces que vous nous avez communiquées et de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et l'avaisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISE	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	86 106	50 575	35 532	9 803
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISE	Prêts				
	Autres immobilisations financières	760		760	1 258
	TOTAL (II)	86 866	50 575	36 291	11 061
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	10 154		10 154	4 691
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	18 000		18 000	
	DISPONIBILITES	5 594		5 594	45 768
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	33 748		33 748	50 459
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	120 614	50 575	70 040	61 520

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

760

1 258

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	11 928	83 458
	Résultat de l'exercice	(10 910)	(71 529)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 019	12 928
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	45 143	32 169
	Emprunts et dettes financières divers (3)	142	8 342
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 737	8 081
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	68 021	48 591
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	70 040	61 520
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(10 909,71)	(71 529,30)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		68 021	48 591
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		31/12/2022		31/12/2021	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	60 165	100,00	31 159	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	60 165	100,00	31 159	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée			48 930	157,03
	Subventions d'exploitation			2	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	60 165	100,00	80 091	257,04
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements	10 138	16,85	3 791	12,17
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	26 550	44,13	24 497	78,62
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 670	4,44	2 548	8,18
	Salaires et traitements	14 000	23,27	12 000	38,51
PRODUITS FINANCIERS	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant	6 910	11,49	5 835	18,73
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 326	17,16	12 045	38,66
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	70 593	117,33	60 716	194,86
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 428)	-17,33	19 375	62,18
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	450	0,75	904	2,90
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	450	0,75	904	2,90
RESULTAT FINANCIER		(450)	-0,75	(904)	-2,90
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(10 878)	-18,08	18 471	59,28
Total des produits exceptionnels		32	0,05	140 000	449,31
Total des charges exceptionnelles		(32)	-0,05	230 000	738,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(32)	-0,05	(90 000)	-288,84
PARTICIPATION DES SALAIRES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
TOTAL DES PRODUITS		60 165	100,00	220 091	706,34
TOTAL DES CHARGES		71 075	118,13	291 620	935,91
RESULTAT DE L'EXERCICE		(10 910)	-18,13	(71 529)	-229,56

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Ecart	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	60 165	100,00	31 159	100,00	29 006	93,09
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	60 165	100,00	31 159	100,00	29 006	93,09
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	60 165	100,00	31 159	100,00	29 006	93,09
- Achats stockés approvisionnement	10 138	16,85	3 791	12,17	6 347	167,40
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	50 027	83,15	27 368	87,83	22 659	82,79
MARGES (Commerciale + Production)	50 027	83,15	27 368	87,83	22 659	82,79
- Achats non stockés (c)	640	1,06	288	0,93	351	121,81
- Autres charges externes (c)	25 910	43,07	24 208	77,69	1 702	7,03
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	36 688	60,98	28 288	90,79	8 400	29,69
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	23 477	39,02	2 871	9,21	20 606	717,70
+ Subventions d'exploitation			48 930	157,03	(48 930)	-100,0
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	2 670	4,44	2 548	8,18	122	4,78
- Salaires et traitements	14 000	23,27	12 000	38,51	2 000	16,67
- Charges sociales	6 910	11,49	5 835	18,73	1 075	18,43
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(103)	-0,17	31 418	100,83	(31 521)	-100,3
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation			2		(1)	-83,66
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	10 326	17,16	12 045	38,66	(1 720)	-14,28
- Autres charges de gestion courante						-100,0
RÉSULTAT EXPLOITATION	(10 428)	-17,33	19 375	62,18	(29 803)	-153,8
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	450	0,75	904	2,90	(454)	-50,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(10 878)	-18,08	18 471	59,28	(29 348)	-158,8
Produits exceptionnels			140 000	449,31	(140 000)	-100,0
- Charges exceptionnelles	32	0,05	230 000	738,15	(229 968)	-99,99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(32)	-0,05	(90 000)	-288,8	89 968	99,96
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(10 910)	-18,13	(71 529)	-229,5	60 620	84,75

Etats financiers au 31/12/2022

ETATS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : S.I.E. YERRES
2, rue du Stade
91335 YERRES CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
EURL AAAL TRANSPORT
22 AV MORIN
Identification du destinataire : 91800 BRUNO Y

Insp. IFU : 336273 N° dossier : 79374189300010 N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Locataire Gérant

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % : Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) : 10 910

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % : Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : Autres plus-values imposables au taux de 19 % : Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % : Plus-values exonérées art. 238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % :

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **COMPTA EXPERT**

ECF ☐ Désignation du prestataire :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : CPE55 268 rue de Brémont 93110 ROSNY-SOUS-BOIS 01 45 28 75 25
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

A ROSNY SOUS BOIS, le

Signature et qualité du déclarant

JESE ALASSANE

GERANT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d)		(e)
ci-dessus		(f)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise

EURL AAL TRANSPORT

et Date de clôture de l'exercice

31122022

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLТ)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
MVLТ restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		EURL AAL TRANSPORT		22 AV MORIN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		91800 BRUNOY					
SIRET		7 9 3 7 4 1 8 9 3 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	86 106	030	50 575	35 532	9 803
	Immobilisations financières* (1)	040	760	042		760	1 258
	Total I (5)	044	86 866	048	50 575	36 291	11 061
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	10 154	074		10 154	4 691
	Valeurs mobilières de placement	080	18 000	082		18 000	
	Disponibilités	084	5 594	086		5 594	45 768
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	33 748	098		33 748	50 459
	Total général (I + II)	110	120 614	112	50 575	70 040	61 520
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		11 928		83 458	
	Résultat de l'exercice	136		(10 910)		(71 529)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		2 019		12 928	
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		45 143		32 169	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		22 737		8 081	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		142		8 342	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		68 021		48 591	
Total général (I + II + III)				180	70 040	61 520	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	760	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	36 188	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL AAAL TRANSPORT		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214				
				217	218	60 165	31 159		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
Subventions d'exploitation reçues			226				48 930		
Autres produits			230				2		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	60 165		80 091		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	10 138		3 791		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	26 550		24 497	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	841	244	2 670		2 548		
	Rémunérations du personnel *			250	14 000		12 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	6 910		5 835		
	Dotations aux amortissements *			254	10 326		12 045		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	70 593		60 716	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(10 428)		19 375		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290			140 000		
	Charges financières (V)			294	450		904		
	Charges exceptionnelles (VI)			300	32		230 000		
	Impôts sur les bénéfices *			306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(10 910)		(71 529)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	10 910		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		992			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		344		993			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		641			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		990			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	10 910		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 115.333.....dont imputés sur le résultat :			360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	10 910		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	1 872	452		454		456	1 872				
	Matériel de transport	460	48 181	462	34 838	464		466	83 019				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 216	474		476	1 216				
Immobilisations financières		480	1 258	482	134	484	632	486	760				
TOTAL		490	51 310	492	36 188	494	632	496	86 866				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 872	542		544		546	1 872				
	Matériel de transport	550	38 377	552	9 997	554		556	48 374				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	329	564		566	329				
TOTAL		570	40 249	572	10 326	574		576	50 575				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL AAAL TRANSPORT**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 115 333
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 115 333
Déficits de l'exercice			860 10 910
Total des déficits restant à reporter			870 126 243

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380 6 910
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 6 016
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 3 550
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

VA

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AAAL TRANSPORT		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		60 165
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		60 165
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		10 777
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		9 049
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		14
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		19 840
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			40 325
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/1/2/2/0/2/2

N° SIRET 7 9 3 7 4 1 8 9 3 0 0 0 1 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURLAAL TRANSPORT

ADRESSE (voie) 22 AV MORIN

CODE POSTAL 91800

VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BEKE Prénom(s) ALASSANE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 13071978 N° département 93 Commune LES LILLAS Pays FRANCE
Adresse : N° 22 Voie AVENUE MORIN
Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 79374189300010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AAL TRANSPORT

ADRESSE (voie) 22 AV MORIN

CODE POSTAL 91800 VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

1/1

Attestation

Etat exprimé en euros

Cher(e)EURL AAAL TRANSPORT

Conformément aux termes de notre lettre de mission et/ou de la note d'information, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 70 040 euros

Chiffre d'affaires : 60 165 euros

Résultat net comptable : -10 910 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Vous attestez sur l'honneur par la présente que le chiffre d'affaires mentionné ci-dessus comprend la totalité de toutes les recettes résultant de votre activité professionnelle (chèques/cartes de crédit/espèces/G7 ou autres) et que vous êtes dans la capacité d'en justifier le montant détaillé en cas de demande de l'Administration.

Il vous appartiendra, le cas échéant, de vous assurer que ce résultat, et éventuellement vos autres revenus, sont en corrélation avec vos dépenses personnelles, ainsi que vos différents remboursements de crédits personnels non constatés dans le cadre de l'établissement de vos états financiers annuel.

Par ailleurs, Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces comptables que vous nous avez transmis afin que nous établissions vos états financiers. Il conviendra que vous les archiviez et conserviez au moins pour une durée minimum nécessaire à la prescription fiscale.

Enfin, signature de cette attestation vaut acceptation de l'ensemble des honoraires qui vous ont été facturé par le cabinet CPE55. Aucune contestation ultérieure ne pourra être effectuée tant sur l'objet des prestations facturées que sur leur montant .

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Cher(e) Client(e), à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le cabinet CPE55

J'atteste avoir lu et donc pris connaissance de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus

A Rosny, le 06/04/2023

EURL AAAL TRANSPORT

